

<http://ugtg.org/spip.php?article1920>



# Informations de l'entente internationale des travailleurs et des Peuples : Mobilisation historique des marins de la Martinique



Date de mise en ligne mercredi 23 janvier 2013

- Actualité -

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

Du 17 au 31 décembre 2012, la Martinique a vécu au rythme du blocage inédit du port de Fort-de-France par les marins pêcheurs. Motif ? La décision du préfet, représentant de l'Etat, d'interdire sur près de 40 % du littoral, la pêche à la langouste, contaminée par un dangereux pesticide utilisé dans les plantations de bananes, le chlordécone.

## **QUI SONT LES RESPONSABLES DE CETTE POLLUTION DE 40 % DU LITTORAL ?**

« C'est aux Etats-Unis qu'a été fabriqué cet organochloré en 1971. Or, en 1976, l'usine qui le produisait en Virginie explose, le produit se déverse dans un fleuve tout proche et l'année suivante, tous les crocodiles qui y vivaient meurent parce que seuls des bébés femelles naissent. Du coup, les Etats-Unis interdisent le chlordécone, le bannissent de leur territoire, tandis que l'American Academy of Medicine publie des recherches qui démontrent que ce pesticide est responsable de l'augmentation du taux de cancers, des maladies de Parkinson et d'Alzheimer ainsi que de malformations congénitales chez les nouveaux-nés.

En Martinique et en Guadeloupe, les planteurs békés trouvent vite la parade : ils font synthétiser la molécule par un institut d'Amiens, font fabriquer le chlordécone dans une usine au Brésil et le font entrer aux Antilles sous le nom de..."curlone". Et le tour est joué ! L'Etat français, lui, connaît parfaitement la nocivité du produit, puisque pas moins de quatre rapports effectués par ses propres services le démontrent (...).

Bref, au bout de trente ans, 20 000 hectares de terre sont contaminés en Martinique et 5 000 en Guadeloupe.

Quand on sait que le chlordécone a une rémanence (durée de vie) de 150 ans, on mesure l'ampleur de la catastrophe. D'autant que ce ne sont pas les seuls sols qui sont contaminés, puisqu'il a fallu fermer onze des douze sources naturelles de la Martinique, leur eau contenant un taux de chlordécone cinquante fois supérieur à la norme admise ou plus exactement supportable par l'organisme humain » (article du site Montray Kréyol, 29 décembre 2012)

## **QUELS SONT LES CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES ET LES PREMIERS RÉSULTATS DE CE PUISSANT MOUVEMENT DES PÊCHEURS ?**

S'est réalisée une unité historique entre les deux syndicats de marins pêcheurs, le Syndicat des artisans de la pêche et des éleveurs marins (Sapem), affilié à la Centrale syndicale des travailleurs martiniquais (CSTM), et le Syndicat indépendant des marins pêcheurs (SIMP).

Une intersyndicale, regroupant la totalité des syndicats représentatifs de l'île, a apporté un ferme soutien aux marins pêcheurs et s'est déclarée prête à une mobilisation générale au cas où leurs revendications ne trouveraient pas de solution satisfaisante.

Les travailleurs du port (dockers, portiqueurs, etc.) ont annoncé qu'ils cesseraient tous immédiatement le travail en cas de présence du moindre uniforme sur le port ou aux abords de celui-ci.

La totalité des élus s'est solidarisée du mouvement, comme en témoigne cet extrait d'une motion du conseil général :  
« Les élus du conseil général de Martinique, réunis en commission permanente ce jeudi 27 décembre 2012 (...), demandent à l'Etat, principal responsable de pollution des terres, des rivières, de la mer par cette molécule avérée dangereuse, d'assurer ses responsabilités en accordant satisfaction aux revendications des marins pêcheurs. »

**En Guadeloupe, le LKP a sorti un communiqué de solidarité :** « Le LKP (...) déclare que l'Etat colonial français

doit assumer toutes ses responsabilités car il a autorisé l'empoisonnement de nos terres, de nos eaux, de nos vies, en toute connaissance de cause, et cela, pour garantir les profits des pwofitan. »

L'Association des travailleurs et des peuples de la Caraïbe a traduit en anglais un tract de la CSTM qui en appelait à la solidarité caribéenne. De premières réactions sont parvenues d'Haïti et de Sainte-Lucie. C'est cet important rapport de force qui a permis aux marins pêcheurs d'obtenir, sur les 5 millions d'euros d'aide d'urgence qu'ils réclamaient en dédommagement de l'interdiction de pêcher qui leur était infligée, 3,5 millions (2 de l'Etat et 1,5 des collectivités martiniquaises), ainsi qu'une réunion à Paris à la mi-janvier pour négocier avec le gouvernement un plan de relance de la pêche martiniquaise

## ÉCLAIRAGE

### Quels sont les enjeux profonds de ce mouvement ?

Un tract de la CSTM pose clairement les enjeux : « Le bureau de la CSTM considère que la mobilisation des marins pêcheurs contre les conséquences de la pollution de la mer par le chlordécone est l'affaire non seulement de tous les secteurs directement concernés par la pêche (marins pêcheurs, plongeurs, revendeurs, restaurateurs, etc.), mais aussi de toute la population martiniquaise consommatrice des produits de la mer. Il considère que le combat en cours a une dimension caribéenne, les marins pêcheurs ne pouvant, en conséquence de la pollution des eaux martiniquaises, qu'être amenés à aller pêcher de plus en plus loin dans les eaux des îles voisines. (...) Il considère que ceux qui prennent la Martinique en otage sont ceux qui lui interdisent tout développement économique, empoisonnent ses terres agricoles et ses ressources maritimes et la rendent délibérément dépendante de l'extérieur. »

La question de qui doit décider en Martinique pour nous, Martiniquais, est de plus en plus concrètement à l'ordre du jour. Les marins pêcheurs, familiers de la Caraïbe, font publiquement le parallèle entre les îles voisines indépendantes pouvant décider elles-mêmes de leur politique de pêche, et la Martinique, soumise au diktat des décisions françaises et européennes.

### ASSURER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LE FUTUR DES ENFANTS

Ils disent haut et fort que la terre et la mer sont « les deux mamelles » de la Martinique et qu'il faut viser, en partenariat avec les îles voisines de la Caraïbe, notre souveraineté alimentaire. Ils s'opposent de toutes leurs forces à un criminel projet européen qui veut faire passer leur nombre de 1 200 à 200 ! Un travailleur de la banque solidaire des marins pêcheurs a dit de ce plan pêche concocté par la France et l'Europe : « Il ne s'agit pas de l'extermination des marins pêcheurs, mais de l'extermination de la Martinique. Nous devons tous résister. »

Nul doute que la rencontre de Paris à la mi janvier marquera une nouvelle étape dans la mobilisation, évoquée de la sorte dans une déclaration du Parti pour la libération de la Martinique (Palima) : « Il revient désormais au peuple martiniquais, à travers ses partis, syndicats, organisations professionnelles, écologistes et autres, de faire de cette question une cause nationale. Le secteur de la pêche n'est qu'une des victimes de cette catastrophe qui jette une ombre dramatique sur notre capacité, à terme, à assurer notre souveraineté alimentaire, et sur le futur de nos enfants. »

## La justice coloniale cherche des boucs émissaires

La justice coloniale ne s'est pas privée, **comme en Guadeloupe avec l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG)**, de chercher à condamner des boucs émissaires, prétendus responsables du blocage du port. C'est ainsi qu'ont été assignés Bertrand Cambusy, infatigable dirigeant de la CSTM, et l'association écologique Assaupamar, celle-ci ayant simplement posé à l'entrée du port une banderole dénonçant les pesticides ! Résultat : une condamnation à 500 euros d'amende pour Cambusy à qui il était initialement réclamé 50 000 euros ; et un remboursement de 400 euros à l'Assaupamar, pour « procédure abusive ».

### **Informations internationales**

### **Entente internationale des travailleurs et des peuples**